

Dossier du tribunal :  
Greffe du tribunal :  
REMO/RESO# :

**À LA COUR SUPRÊME DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE  
(DIVISION DE LA FAMILLE)  
RELATIVEMENT À LA LOI SUR L'ÉTABLISSEMENT ET L'EXÉCUTION  
RÉCIPROQUE DES ORDONNANCES ALIMENTAIRES (*INTERJURISDICTIONAL  
SUPPORT ORDERS ACT*)  
L. N.-É. 2002, telle que modifiée.**

ENTRE :

Demandeur/ Requéran

- et -

L'intimé

**AVIS D'ANNULATION DE L'ENREGISTREMENT D'UNE ORDONNANCE  
ALIMENTAIRE RENDUE À L'EXTÉRIEUR DU CANADA**

**PRENEZ AVIS** qu'une demande sera présentée en vertu de l'article 20(2) de la loi sur l'établissement et l'exécution réciproque des ordonnances alimentaires (*Interjurisdictional Support Orders Act*), L. N.-É. 2002, telle que modifiée, devant le juge de la Cour suprême (Division de la Famille) à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_ heure, ou dès que possible par la suite, relativement à une ordonnance d'annulation de l'enregistrement d'une ordonnance rendue à l'extérieur du Canada.

**ET PRENEZ AVIS** qu'à l'appui de cette demande, l'affidavit déposé par

(personne demandant l'annulation de l'ordonnance rendue à l'étranger) sera lu, ainsi que tout autre document qui pourrait être indiqué.

**DATÉ** à \_\_\_\_\_, en Nouvelle-Écosse, le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_

---

(Personne demandant l'annulation de l'ordonnance étrangère)

**À :** **L'agent chargé de l'exécution réciproque des pensions alimentaires de la Nouvelle-Écosse**  
Angela Adams/Monique Pelrine  
Ministère de l'Agriculture de la Nouvelle-Écosse  
1609, rue Hollis, 4<sup>e</sup> étage  
Halifax (N.-É.) B3J 1V7

**PAR SIGNIFICATION PERSONNELLE OU PAR COURRIER RECOMMANDÉ**

**ET À : La partie qui a revendiqué ou demandé l'ordonnance étrangère**

Nom :

Adresse :

**PAR COURRIER RECOMMANDÉ**

**OU À :** **(si le dossier du tribunal ne contient pas d'adresse pour la partie)**  
L'autorité compétente de l'entité pratiquant la réciprocité qui a envoyé l'ordonnance à la Nouvelle-Écosse pour qu'elle soit enregistrée.

Nom :

Adresse :

**PAR COURRIER RECOMMANDÉ**